

DÉLIBÉRATION N°20250204-07

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 29 janvier 2025.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

M. Cyril LONGUEPEE (*délibération n°1 à 9*), M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT, Mme Catherine JUAN – Adjoints au Maire

M. Brahim BEN MAIMOUN, Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE, Mme Leïla ZENATI – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

Mme Florence COCART donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

M. Nicolas GROS DAILLON donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

Mme Aliya JAVER donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU

M. Cyril LONGUEPEE donne pouvoir à Mme Catherine JUAN (*délibération n°9*)

Mme Sophie PIFFARELLY donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à M. Olivier RACHET

M. Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à M. Didier FISCHER

Mme Rahma M'TIR donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à Mme Christine RENAUT

M. Jamel TAMOUM donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

Étaient absents :

Mme Sandrine MUTRELLE

M. Marc MONTARDIER est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°07 : PACTE FINANCIER 2022-2026 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES AU TITRE DU PROGRAMME DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL DE L'ESPACE DAUDET

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-408 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité ;

Vu la délibération n°2022-227 du Conseil communautaire en date du 19 mai 2022, approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes ;

Considérant que la demande de la Commune entre dans l'enveloppe globale qui lui est attribuée à savoir 1 389 901 euros pour la période 2022-2026 ;

Considérant que la Commune a produit à l'appui de sa demande, une note de présentation du projet, un plan de financement et un calendrier prévisionnel, conformément au règlement proposé par SQY ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTOU, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – SOLLICITE Saint-Quentin-en-Yvelines pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 10 000 euros au titre du pacte financier 2022-2026, pour l'installation de projecteurs et le contrôle des mats, au niveau du terrain de football de l'espace Alphonse Daudet.

ARTICLE 2 – APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montant HT	Financiers	Montant
21	Installation de projecteurs et contrôle des mats	79 030,00	Fédération Française de Football	15 000,00
			SQY- Fonds de concours	10 000,00
			Conseil Régional IDF	10 000,00
			Ville	44 030,00
	TOTAL HT	79 030,00	TOTAL	79 030,00
	TOTAL TTC	94 836 euros		

NDS DE CONCOURS 2022-2026 SOLLICITE

10 000 EUROS

ARTICLE 3 – PRÉCISE que les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget 2025.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Didier FISCHER

Vice-président de la C.A de Saint-Quentin-en-Yvelines

Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.



PROGRAMME DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL DE L'ESPACE A. DAUDET

CONTACTS:

Fariza KECIR
Laurent LANYI
Pascal POUPEAU
Sebastien CORDIER

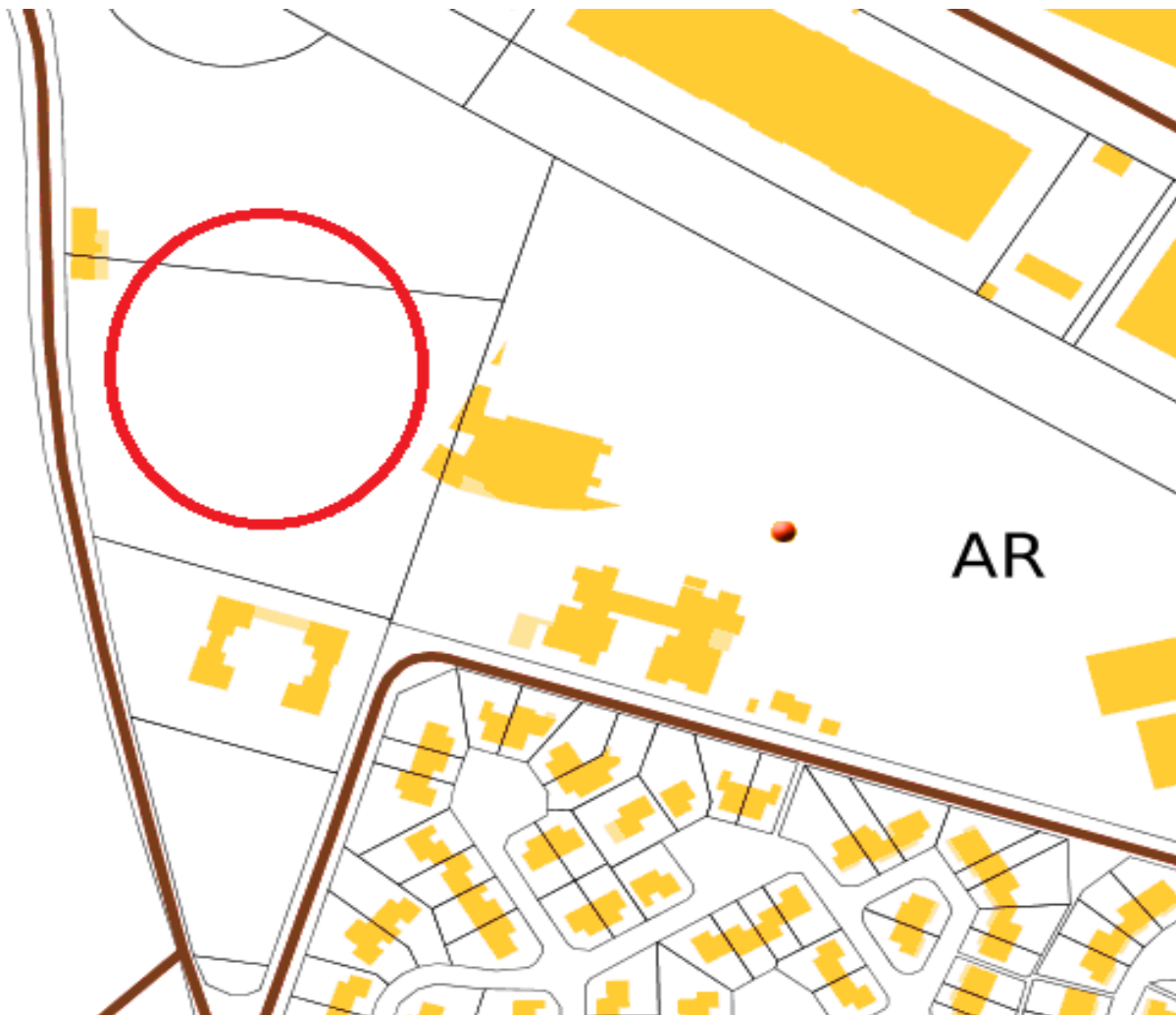
fariza.kecir@coignieres.fr
laurent.lanyi@coignieres.fr
pascal.poupeau@coignieres.fr
sebastien.cordier@coignieres.fr

PROJET

La construction du terrain de football au sein de l'espace Alphonse Daudet date de 1996.

En 2013 le revêtement engazonné du terrain de football a été remplacé par un revêtement synthétique. Toutefois avec le temps et les nouvelles normes environnementales comme le décret tertiaire, il convient de revisiter aujourd'hui l'environnement fonctionnel et réduire les dépenses énergétiques notamment en remplaçant l'éclairage extérieur halogène par un éclairage led.

SITUATION



1- Rénovation énergétique

L'éclairage est actuellement assuré par 4 mâts composés de 32 projecteurs halogènes de 2000 watts par mât datant de 1996.

Cette installation est très énergivore. Il s'agit aujourd'hui de répondre aux enjeux environnementaux qui s'imposent aussi bien localement qu'au niveau national et mondial.

Le décret tertiaire nous oblige à diminuer nos consommations de 40% pour 2030. Pour atteindre cet objectif, il nous faut changer également l'éclairage des différents bâtiments.

Les travaux envisagés sont :

- **Remplacement des 32 projecteurs halogènes par 12 projecteurs leds moins énergivores et avec de meilleurs rendements.**
Installation de projecteurs leds pouvant nous permettre un gain énergétique de 80% et de diminuer nos consommations annuelles d'électricité.
- **Installation d'une télécommande pour un pilotage sans fil permettant 6 scénarios**
Cette installation nous permettra de réduire les consommations électriques avec éclairage par demi-terrain, zone de but, éclairage entraînement 60% ou éclairage match officiel 100%

TERRAIN ACTUEL



ÉCLAIRAGE ACTUEL



2 Budget prévisionnel de l'opération

Chapitre	Intitulé	Montant HT	Financeurs	Montant
21	Installation de projecteurs et contrôle des mats	79 030,00	Fédération Française de Football	15 000,00
			SQY- Fonds de concours	10 000,00
			Conseil Régional IDF	10 000,00
			Ville	44 030,00
	TOTAL HT	79 030,00	TOTAL	79 030,00
	TOTAL TTC	94 836 euros		

FONDS DE CONCOURS 2022-2026 SOLLICITE
--

<i>10 000 EUROS</i>
